

LES CANADIENS DE L'OUEST

JOSEPH ROLETTE

V

Pendant que Rolette se rendait ainsi utile à la cause anglaise, son frère cadet, Charles-Frédéric, se distinguait par des actes de bravoure qui lui valent une place au premier rang parmi les héros de la guerre de 1812-14.

Né à Québec, en 1783, Frédéric Rolette partit fort jeune à bord d'un vaisseau de guerre et s'engagea dans la marine anglaise. Comme on le voit, il exécuta le projet même que son frère aîné caressa vainement dans sa jeunesse, faute de pouvoir vaincre la résistance paternelle.

Il eut bientôt l'occasion de montrer son courage, car il assista à plusieurs batailles célèbres. Il prit part, entre autres, au combat du Nil, où il reçut cinq blessures, et à celui de Trafalgar, le 21 octobre 1805, où périt l'illustre Horace Nelson, après avoir remporté une victoire décisive sur les flottes française et espagnole réunies. Le sentiment du devoir le força donc de combattre un drapeau que ses ancêtres avaient noblement défendu.

Après sept ans de service sur mer, Rolette revint au pays, et, le 4 octobre 1807, il fut nommé second lieutenant dans la marine provinciale. Il fut promu, le 25 avril 1812, au grade de premier lieutenant et de commandant du brigantin *Hunter*, qui devait croiser sur les lacs Érié et Ontario. La guerre américaine, qui éclata quelques semaines après, lui permit de faire servir son courage et son expérience militaire à la défense de son pays.

Esquissons brièvement ses exploits. Le 3 juillet 1812, Rolette s'empara, par un acte d'audace étonnant, avec huit hommes seulement montés dans un canot, sur la rivière Détroit, de la goélette américaine *Cayaga Packett* qui avait à son bord cinq officiers et environ trente-trois soldats, en outre de l'équipage. La capture de ce vaisseau était d'autant plus importante qu'il était chargé d'approvisionnement pour l'armée du général Hull.

Au combat de la rivière au Raisin, le 22 janvier 1813, Rolette servit comme officier d'artillerie. Les Américains furent défaits après une lutte acharnée dans laquelle les vainqueurs eurent deux cents hommes tués ou blessés. Rolette se battit comme un lion et fut blessé gravement à l'occiput par une balle de mousquet.

Ce brave officier canadien prit part à différents autres engagements, et il déploya une rare intrépidité au funeste combat du 10 septembre 1813, sur le lac Érié, où la flotte anglaise, écrasée par des forces supérieures, dut se rendre. Le capitaine de la goélette la *Lady Prevost* ayant été blessé au commencement de l'action, Rolette prit le commandement, et ce n'est qu'après avoir été meurtri au côté gauche et avoir été brûlé gravement par une explosion de poudre, qu'il rendit son vaisseau tout désemparé et prêt de couler à fond.

Rolette fit, pendant la guerre, dix-huit prises de différentes espèces et valeurs. Il déploya en toutes circonstances un courage et une audace qui n'ont pas été surpassés.

Citons-en quelques preuves.

Lors de la prise du Détroit, le général anglais Brock lui témoigna la plus grande satisfaction de sa conduite : "Je vous ai observé pendant le combat, lui dit le général. Vous avez un regard de lion, et je me souviendrai de vous." La fin prématurée de cet intrépide général ne lui permit malheureusement pas de reconnaître des services aussi signalés. Après avoir été blessé au combat de la rivière au Raisin, on voulut éloigner Rolette du théâtre de la lutte, mais il s'y refusa énergiquement. "J'ai été choisi, répondit-il, pour servir ce canon, et ce serait une disgrâce éternelle pour moi que de m'absenter." Le commandant Barclay, qui avait la direction de la flotte anglaise sur le lac Érié, en 1813, a dit de Rolette : "Pendant tout le temps qu'il servit sous mes

ordres, sa belle conduite mérita ma plus vive approbation, et je n'ai qu'à me féliciter de lui comme officier et comme marin." Il serait facile de multiplier d'autres témoignages de ce genre.

Après la guerre, un sabre d'honneur fut présenté à Rolette par les citoyens de Québec, pour attester sa conduite héroïque dans plusieurs combats et, notamment, dans celui du 13 septembre 1813. Ce sabre coûta cinquante guinées.

Frédéric Rolette s'éteignit à Québec, le 17 mars 1831, à l'âge de quarante-huit ans, des suites de ses glorieuses blessures qu'il n'avait jamais pu guérir entièrement. Il laissa sa femme et plusieurs enfants dans un état précaire. Il est regrettable que la patrie n'ait pas su mieux reconnaître de pareils états de service !

VI

Après la paix, Rolette alla demeurer de nouveau à la Prairie-du-Chien. Comme tout le reste du vaste territoire du Michigan, cette localité avait été cédée aux États-Unis par le malheureux traité de Gand, l'une des plus lâches concessions auxquelles la diplomatie anglaise ait jamais consenti. Quelle perte pour l'Angleterre et le Canada que celle de ce magnifique territoire, qui venait d'être conquis par la force de nos armes, dans lequel ont été taillés, depuis, quelques-uns des États les plus florissants de l'Ouest des États-Unis !

Au commencement de l'année 1817, Rolette fut douloureusement frappé dans ses affections les plus chères, par la mort de sa digne compagne, qui lui avait courageusement aidé à supporter la vie pénible et pleine de périls que lui avaient faite les événements de la dernière guerre.

Comme il n'y avait pas de prêtre à la Prairie-du-Chien lors de son mariage avec Mlle Dubois, son union avait eu lieu devant un juge de paix. Or, madame Rolette se sentant frappée mortellement de consommation, insista pour faire reconnaître de nouveau son union légalement, vu qu'elle avait perdu son certificat de mariage. Le 7 février 1817, Jean-Baptiste Faribault—l'intrepide pionnier du Minnesota—et John L. Findly comparurent devant le juge de paix, Nicolas Boivin, comme témoins de Rolette, et Michel Brisebois et Robert B. Beet pour représenter son épouse. Dans son certificat, Boivin dit que ce mariage a pour but de reconnaître celui qui a eu lieu en 1807, et que les enfants suivants sont nés légitimement de cette union : Emilie, le 17 septembre 1811 ; Elizabeth, le 7 novembre 1813 ; Henriette, le 19 novembre 1815.

Le 23 avril suivant, le Révd. P. Marie-Joseph Dunand, religieux de la Trappe, ayant visité la Prairie-du-Chien, Rolette profita de la présence du bon missionnaire pour faire baptiser ses enfants. Les certificats de ces baptêmes ont été conservés ; voici le texte de l'un d'eux :

Le vingt-trois avril mil-huit-cent-dix-sept, par nous, Marie-Joseph Dunand, prêtre religieux de l'ordre de la Trappe, présentement missionnaire dans la Haute Louisiane, ont été suppléés les cérémonies du baptême à Emilie, que j'ai baptisée sous condition, née le dix-sept de septembre dix-huit-cent-onze, du mariage légal du sieur Joseph Rolette et de Marguerite Dubois. Le parain, François Lesieur, et la marraine, Agnès St. Cyr, ont signé au registre.

M. J. DUNAND,
Prêtre.

On voit par les certificats de baptême des deux autres enfants, que Elizabeth eut pour parrain Mathieu Saucier, et pour marraine Louise Empstead, et que le sieur Nicolas Boivin et madame Domitille Brisebois remplirent les mêmes fonctions pour Henriette.

En 1819, Rolette épousa en secondes noces Mlle Jane Fisher, fille de Henry Monroe Fisher (1). Celle-ci avait été élevée par son oncle, Michel Brisebois, et était alors très-jeune. De ce mariage naquirent trois enfants : Joseph, Virginie et Frédéric. Cette union fut malheureuse et se termina par une séparation.

(1) Le capt. Henry Monroe Fisher, neveu supposé du Président Monroe, vint s'établir à la Prairie-du-Chien, avant l'année 1795, pour y faire la traite. Il quitta ce poste en 1815 avec son fils et un fils de M. Michel Brisebois, pour aller prendre du service dans la Compagnie de la Baie d'Hudson, sur les bords de la Rivière-Rouge. Plus tard il fut aussi employé pour la traite par la Compagnie Américaine de fourrures. Il mourut en 1827, à la Prairie-du-Chien. Il avait été nommé plusieurs années avant sa mort capitaine dans la milice et juge de paix.

VII

La Prairie-du-Chien était occupée à cette époque par une garnison américaine, sous le commandement du lieutenant-colonel Talbot Chambers. Cet officier américain était un brave militaire, mais un chef mou, facile à circonvenir, se pliant à tous les caprices de certains individus, qui abusaient de leur empire sur lui pour malmenner ceux dont ils prenaient ombrage.

Pour se venger de son attitude durant la dernière guerre, ou, mieux encore, pour écarter peut-être un rival dangereux dans la traite, les ennemis de Rolette réussirent à obtenir du lieutenant-colonel Chambers son expulsion de la Prairie-du-Chien. Rolette fut non-seulement banni de la localité, mais il reçut ordre d'aller habiter une île déserte, située à environ dix-sept milles du village, où il passa un long et ennuyeux hiver en 1819. Cette île porte depuis son nom, en souvenir du séjour forcé qu'il y fit.

Rolette protesta contre cet acte de tyrannie auprès des autorités américaines à Washington, et il reçut, au mois d'avril 1819, la lettre suivante du secrétaire au département de la guerre, l'hon. J. C. Calhoun, qui lui permettait de retourner à la Prairie-du-Chien :

Département de la guerre.
Washington, 16 mars, 1819.

Monsieur

Nous avons reçu votre lettre en date du 15 janvier, au sujet de l'ordre donné par le colonel Chambers, le 25 décembre, pour votre départ de la Prairie-du-Chien. Vous avez la permission de retourner au milieu de votre famille, de reprendre possession de vos biens à la Prairie-du-Chien, et de continuer à y demeurer jusqu'à ce que le département vous donne de nouveaux ordres. L'officier commandant a reçu instruction de faire rapport à ce département sur les particularités de vos cas.

Je suis, monsieur, respectueusement,
Votre obt. serviteur,

J. C. CALHOUN.

Rolette ne fut pas lent à revenir à la Prairie-du-Chien, dès qu'il eut appris la révocation de l'ordre arbitraire du colonel Chambers, il n'eut plus à se plaindre, à l'avenir, de la conduite des autorités militaires à son égard.

VIII

Rolette se remit au commerce des fourrures avec une nouvelle ardeur. Les sympathies publiques le dédommagèrent de la persécution dont il avait été victime, et il reprit bientôt l'ascendant qu'il occupait dans la petite colonie avant ce fâcheux événement.

En 1820, Rolette devint membre et agent principal de la Compagnie américaine fondée par le célèbre Astor, de New-York, le Crésus américain. Comme le poste le plus important de la compagnie était la Prairie-du-Chien, Rolette dut entreprendre des opérations énormes, où il lui fallut déployer toute son activité et son intelligence des affaires. Il fit bâtir de vastes hangars en pierre où s'entassèrent d'immenses quantités de marchandises, que des milliers de sauvages venaient sans cesse échanger contre les produits de leur chasse.

Les indigènes avec lesquels Rolette faisait d'ordinaire la traite l'appelaient *Ah-Kay-Ranpee-tah*, ou : *Cinq de plus*, parce que, disaient-ils, offrez-lui n'importe quel nombre de peaux en échange de ses marchandises, et il en exigera toujours *Cinq de plus*.

Un jour, une dame lui dit : " Ah ! M. Rolette, je ne voudrais pas m'occuper du commerce des pelleteries, il me semble que c'est un moyen trop facile de voler ces pauvres sauvages.

— Laissez-moi vous dire, madame, répliqua-t-il avec une grande naïveté, que cela n'est pas aussi facile que vous vous l'imaginez ; j'ai essayé la chose pendant vingt ans, mais sans succès."

Rolette se fit, par l'étendue de son commerce, une position importante, qui lui valut une influence comme une autorité considérables. Il s'en servait jusqu'à l'abus. Aussi était-il craint, et ses ordres, dictés sur un ton impératif, étaient non moins prestement exécutés que ceux de Napoléon à ses soldats. Comme ces derniers, ses subalternes pouvaient se faire hacher menu lorsque le maître avait parlé.

Le juge Lockwood cite un exemple de son ascendant sur ses employés, qui, selon lui, le redoutaient plus que la mort : Un jour, le feu éclate dans les hangars de la susdite Compagnie et menace de faire des ravages sérieux. Comme il y avait, à proximité des flammes, un magasin de poudre qui pouvait sauter incessamment, vu la pluie d'étincelles qui jaillissaient du brasier, Rolette comprend d'un coup d'œil que, pour prévenir une explosion désastreuse, il faut enlever immédiatement la poudre. Il commande à ses employés de remplir cette périlleuse besogne, et malgré le danger imminent auquel leur vie est exposée, ils transportent la poudre au milieu du feu jusqu'à la rivière, faute d'autre issue.

Rolette se faisait, en outre, remarquer par son esprit d'entreprise, et il était toujours au premier rang lorsqu'il s'agissait de faire progresser la Prairie-du-Chien, d'en activer le commerce, ou d'y introduire quelque utile amélioration. Il acheta, par exemple, les premiers moutons et autres animaux qui broutèrent l'herbe des magnifiques prairies avoisinantes, et furent d'un grand service aux colons. De concert avec le juge Lockwood, il aida, en 1822, un nommé Hardin Perkins, venu du Kentucky, à bâtir un moulin à scie sur une petite rivière tributaire de la Chippewa. Malheureusement, les eaux se gonflèrent au printemps et enlevèrent la digue et les autres constructions, de sorte qu'il fallut remettre à plusieurs années l'exécution de cette utile entreprise.

JOSEPH TASSÉ.

(A continuer.)

LA PROCESSION DE LA FÊTE-DIEU

C'est dimanche, le 18, qu'a eu lieu la grande procession du Saint-Sacrement. Cette fête, qui nous vient tous les ans, est toujours solennelle. Elle a été instituée au treizième siècle, à la demande d'une sainte fille, la bienheureuse Julienne, religieuse hospitalière aux portes de la ville de Liège, en Belgique. Un archidiacre de cette dernière ville, Jacques Pantaléon, qui mérita de monter sur le trône de Saint-Pierre sous le nom d'Urbain IV, avait entendu la sainte recluse lui redire ses extases et ses révélations ; il appuya fortement sa pensée, et le 8 septembre 1264, un bref du Pape, daté d'Orvieto, institua la fête du Saint-Sacrement et ordonna qu'elle fût célébrée avec toutes la solennité des fêtes du premier ordre.

Comme l'a dit le vicomte Walsh, un écrivain de talent, on pourrait appeler cette sainte journée la fête de la terre ; car partout ce n'est que joyeuses sonneries, que chants d'allégresse, arcs de verdure dans les chemins des campagnes, que riches tapisseries dans les rues des cités, qu'encens montant vers le ciel, que fleurs effeuillées jonchant le sol, que populations en beaux habits.

De tous les jours de l'année, ajoute l'écrivain que nous venons de citer, c'est celui où on est le plus convaincu que Dieu est partout. Le roi dans son palais dépose sa couronne et descend du trône pour suivre celui qui confère la puissance.

La procession a quitté l'église Notre-Dame vers 10 heures. Elle a défilé par les rues Saint-Jacques, place Victoria, Craig, Saint-Antoine, la Montagne, Saint-Joseph et Notre-Dame. Le Saint-Sacrement était porté par Sa Grandeur Mgr. de Gratianopolis.

Le reposoir, qui est un des plus beaux que nous ayons vus, était placé aux angles des rues Saint-Joseph et la Montagne. Nous devons des félicitations aux résidents du quartier Saint-Antoine pour le zèle qu'ils ont apporté à la décoration des rues que la procession a suivies. La rue Saint-Joseph, surtout, était splendide à voir ; il y avait des arcs de triomphe à chaque arpent.

Nous pouvons dire, en terminant, que la grande fête d'hier a été célébrée avec une pompe difficile à décrire.—*Minerve*.

—Deux auvergnats viennent de *ch'admirer* leur *doache choigru*.

—Par exemple, dit le vainqueur, il faut lui rendre *justiche*... il n'a pas reculé d'une *chemelle*, fouchtra !...

—Ah !

—Non !... Je l'ai *achomé* du premier coup.

* *

—Un mot d'enfant emprunté au *Paris-Journal* :

Bébé est surpris, par sa mère, en train de dévaliser l'armoire aux confitures.

D'où s'emoine, accompagnée du raisonnement suivant :

—Fi, mademoiselle, que c'est laid d'être gourmande ! Que diriez-vous si vous me voyiez manger de la confiture sans pain ?

—Je dirais, comme ça, petite mère : Le pot est commencé, il faut le finir.